

# S'y retrouver sur l'étiquette

## L'étiquette est un « concentré d'informations ».

La lire et s'en imprégner permet de se protéger des dangers et de préserver sa santé. Voici l'architecture de base d'une étiquette, selon le nouveau règlement européen, qui s'applique progressivement de 2010 à 2015.





Produits chimiques

# 3 repères sur le nouveau règlement européen

De 2010 à 2015, un nouveau règlement européen (règlement CLP) s'applique sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits chimiques. Construit à partir de recommandations internationales, il impose à chacun les mêmes règles de classification des produits et d'information pour les fabricants, les fournisseurs, les distributeurs, les importateurs et les utilisateurs finaux.

1.

## → CHAMP D'APPLICATION

Produits chimiques classés comme dangereux, en dehors des produits radioactifs, des médicaments humains et vétérinaires, des additifs alimentaires, des produits cosmétiques, les substances et mélanges destinés à la recherche scientifique et non mis sur le marché, les intermédiaires de synthèse non isolés. Le transport des produits chimiques dangereux et la gestion des déchets relèvent d'autres règlements.

2.

## → DELAIS D'APPLICATION

Date d'entrée en vigueur : 20 janvier 2009.  
Date d'application aux substances : 1 décembre 2010  
Date d'application aux mélanges : 1 juin 2015

3.

## → DOCUMENTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Soyez vigilants à actualiser le contenu de tout document utilisé au sein de l'entreprise au sujet des produits chimiques. Le contenu de ces documents doit être aligné sur le nouveau règlement européen. A commencer par les Fiches de Données de Sécurité.

